



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Arrêté municipal permanent 2025-04
Nommant les membres du Conseil d'Administration du
CCAS

Le Maire de CAMPAN,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 et R 123-11 ;

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale, et notamment l'article 11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

ARRETE :

Article 1 Monsieur Sébastien BORIES, infirmier, est nommé à ce jour membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la suite à la démission de Madame Elisabeth LARRICQ.

Article 2 : Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est à ce jour constitué de :

NOM Prénom	Fonction
PUJO-MENJOUET Alexandre	Maire, Président
PECONDON-MONTGAILLARD Catherine	1 ^{ière} adjointe au Maire, Vice-Présidente
BORGELLA-ADJUDANT Dominique	3 ^{ème} adjointe au Maire
PUJO-MENJOUET Mélissa	Conseillère municipale
LAGUERRE Sarah	Conseillère municipale
BORGELLA Colette	Retraitée ADMR
BROUQUEYRE Annie	Représentante de l'association « Top Services Bagnères »
DEL FABRO Marguerite	Membre de l'asso 3 ^{ème} âge « Era vrespada »
BORIES Sébastien	Infirmier
VIAU Mathilde	Assistante sociale au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC 65)

Article 3 : M. le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Campan, le 10 février 2025

Le Maire

Alexandre PUJO-MENJOUET